



Contrat n° : 2020400262
Conditions Générales : PHI_0403
Cadre fiscal : Assurance vie

Paris, le 02 Août 2005

AVENANT AUX CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT Φ

Descriptif du support EURO +2

EURO +2 est un support financier de PHI, en unité de compte, qui recherche sécurité et dynamisme.

Au terme de huit ans, il offre d'une part 75 % de la progression du Fonds en euros et d'autre part une participation de 75% de la performance positive (considérée comme nulle si elle était négative) de l'indice Dow Jones EURO STOXX 50 entre le 19 août 2005 et le 10 août 2013.

Le Dow Jones EURO STOXX 50 est l'indice boursier regroupant les 50 plus importantes capitalisations des pays de la zone Euro.

La durée minimale de placement recommandée est de huit ans.

La documentation légale (notice d'émission) est disponible sur simple demande adressée au Siège Social de Generali ou accessible à l'adresse internet : www.assurances.generalif.fr .

Particularités

La souscription de EURO +2 est possible pendant la période du 19 mai 2005 au 10 août 2005 dans le cadre d'une enveloppe globale fixée avant la date de début de commercialisation.

Si l'enveloppe est atteinte avant le 10 août 2005, la date de fin de commercialisation du fonds est la date d'atteinte de l'enveloppe.

Le versement initial doit être au minimum de 1 000 Euros.

Il est précisé que les rubriques suivantes, énoncées aux conditions particulières du présent contrat, ne sont pas applicables aux investissements représentés par le support EURO +2 :

- Versements après le 10 août 2005
- Plan de versements programmés
- Rachats partiels programmés
- Avance (à l'exclusion des avances sur le Fonds en euro)
- Arbitrages en investissement
- Arbitrages automatiques

Il n'est pas autrement dérogé aux conditions générales du présent contrat.

Nous vous remercions de nous retourner l'exemplaire destiné à la compagnie revêtu de votre signature.

Contractant(s) Assuré(s)

GENERALI assurances Vie

Exemplaire CONTRACTANT